



N° 31

DISETTE : Manque de ce qui est nécessaire à la
vie et, en particulier, manque de vivres, pénurie.

**Septembre
2017**

Ohé ! partisans, ouvriers et paysans, c'est l'alarme !

L'actualité du moment va nous faire sortir un temps de notre milieu professionnel. Car, à force de se concentrer sur nos petits problèmes, nous risquons fort de ne pas voir la vague bien plus importante qui promet de nous submerger, à l'instar d'Irma puis Maria dont on a observé les arrivées, analysé les risques, puis constaté les déchaînements et les immenses dégâts.

Car c'est bien un cyclone de classe 5 qui menace le monde du travail de notre pays. En faisant le parallèle avec les événements climatiques récents, il reste très peu de temps avant que les effets dévastateurs ne ravagent ce qui reste des luttes séculaires ayant bâti notre modèle social. Il reste pour beaucoup très imparfait mais fait toujours office de référence dans pas mal d'endroits de la planète.

A la différence des aléas climatiques, rien n'est inéluctable. Des éventualités existent afin de dévier la trajectoire de la menace et éviter une destruction certaine de dispositifs visant à rendre le travailleur de demain jetable. Ni plus, ni moins.

Le collègue un peu auto-centré sur son activité nous rétorquera que la Loi Travail ne concerne pas la fonction publique et il a raison pour une grande part : le fonctionnaire n'est pas concerné par le code du travail puisqu'il est régi par un statut. Mais ce dernier n'échappera pas, et très vite, aux mêmes mises en cause. D'ailleurs, le vent souffle déjà : rétablissement du jour de carence, hausse du point d'indice sans cesse repoussée, suppressions successives d'emplois impactant les missions jusqu'à en compromettre une bonne part.

Il forcit dès qu'on parle des retraites des fonctionnaires, avec l'argument massue des fameux « 6 derniers mois », dénonciation des pseudos « privilèges » des cheminots ou des électriciens, avec mise en opposition permanente de ce qui se pratique dans le secteur privé...

Toujours pas concernés ? Pas si sûr ! Qui sait que le fameux CDI de chantier (ou de mission) est déjà inscrit dans la Loi pour les fonctionnaires ? Il s'agit de la LOLF (Loi Organique relative aux Lois de Finances), pierre angulaire des lois de finances depuis 2006.

Si cette partie de la règle n'est pas vraiment appliquée à la lettre en raison du statut encore en vigueur, le nouveau pensionnaire du ministère des comptes publics semble bien vouloir aller au-delà des annonces du Président de la République et régler ce petit point de blocage. En la matière, le chiffre de 120 000 postes à supprimer est un minimum. Compte-tenu de l'indigence de certains ministères, même parmi ceux dits « régaliens », on voit vite où les coupes se feront.

Cerise sur le gâteau, la contestation naissante et son traitement policier renvoie vers une autre problématique qui se joue actuellement puisque le gouvernement inscrit dans la Loi l'ensemble des mesures d'exception introduites par « l'état d'urgence ». Cette Loi dite « anti-terroriste » renvoie la patrie dite des Droits de l'Homme à un état policier dont le juge judiciaire est totalement absent, et qui permet grâce à des formulations vagues à souhait toutes les interprétations sur la notion de « menace pour la sécurité et l'ordre public » ratissant bien plus large que le terrorisme...

***/**

Journal d'information des Finances Publiques - CGT Finances Publiques

✉ cgt.disi-rhone-alpes-est-bourgogne@dgfi.finances.gouv.fr

Site internet : <http://www.financespubliques.cgt.fr/691/>

La manifestation lyonnaise du 12 septembre 2017 en est l'illustration. Il y a été fait usage d'une stratégie surréaliste pour casser le mouvement. Les forces, qu'on peine à qualifier « de l'ordre », se sont affranchies de toute règle et ont gazé et tabassé sans ménagement l'avant de la manifestation sans qu'il y ait une quelconque menace, détenant arbitrairement une centaine de personnes pendant plusieurs heures. Un avant-goût.

Et demain, ce sera quoi ? On pourra, dans ce beau monde individualiste et de performance, défoncer votre porte en pleine nuit dans l'indifférence générale, surveiller vos communications et votre navigation dans les réseaux sociaux. On scrutera vos déplacements et vos relations. On fouillera votre vie pour votre bien et votre sécurité pour simples faits de contestation.

Et tout cela sera légal, même sans n'avoir rien à se reprocher. Ce n'est pas acceptable. Comme n'est pas acceptable la manière dont le pouvoir actuel traite les salariés. Au départ, on était « rien ». Désormais, nous voilà qualifié également de fainéants, de cyniques et d'extrêmes. Ce mépris ouvert est carrément ignoble.

Dans notre échelle de temps, le cyclone est annoncé. Il est à nos portes, paraît disproportionné et tout le monde perçoit plus ou moins les conséquences : nos lendemains ne vont pas être faciles. Et que penser de ceux qu'on réserve à nos enfants par notre paresse, notre désintérêt, notre défaitisme ou fatalisme ?

Plutôt que de se lamenter en attendant stupidement l'inéluctable, pourquoi ne pas peser ? Cette « chose » n'a rien de naturel : c'est la création d'une bande d'hommes, de femmes et de lobbys parfaitement cyniques et névrosés par l'argent. De tels projets ont par le passé mordu la poussière. Alors chiche ?

Prochains rendez-vous : Heure Mensuelle d'Information à la DISI à Lyon le **mardi 3 octobre 2017** de 13 heures à 14 heures salle Tony Garnier et journée d'action Fonction Publique le **mardi 10 octobre 2017** avec appel à la grève et à manifester au programme !

Suppression de postes : on parie ?

Emmanuel MACRON l'a annoncé dans son programme présidentiel : 120 000 postes de fonctionnaires doivent disparaître d'ici 5 ans : 70 000 emplois dans la fonction publique territoriale et 50 000 poste des de fonctionnaires de l'État.

La DGFIP ayant absorbé les 2/3 des suppressions d'emplois de l'Etat ces dernières années.le calcul est rapide : 33 000 postes disparaîtront dans nos services d'ici à 2022.

Depuis la création de la DISI Rhône Alpes est Bourgogne en 2011, 12 091 postes ont été supprimés à la DGFIP dont 56 dans notre Direction.

Pas besoin de faire appel à Cédric VILLANI qui a rejoint « En marche » et François RUFFIN à l'Assemblée Nationale et qui croit au dialogue et n'avait jamais été affilié à un dogme, à une idéologie ou à un clan : il y aura 152 suppressions d'emplois à la DISI RAEB entre 2018 et 2022 soit un peu plus de 30 postes par an !

Pourquoi notre Direction échapperait à ce cruel calcul ? Le gouvernement d'Edouard Philippe cherche par tous les moyens de réduire les dépenses au lieu d'augmenter les recettes.

Pourtant, ces dernières existent : les taux d'impositions (impôt sur le revenu, impôt sur les sociétés, tec...) n'ont jamais été aussi bas ; les niches fiscales continuent de favoriser une classe qui n'en demandait pas tant ; les multinationales font toujours ce qu'elles veulent lorsqu'il s'agit de payer leurs impôts dans le pays où ils exercent ; les paradis fiscaux n'ont pas disparu.

L'état préfère indemniser 120 000 chômeurs de plus plutôt que de leur offrir un emploi servant à la collectivité.

Les emplois aidés (10 000 euros par personne) sont coûteux et inefficaces ? L'État en réduit le nombre. Le CICE (allègement de cotisations et non de charges) ne crée pas d'emploi ou si peu (300 000 emplois à 266 000 euros pièce) ? L'État continue d'engraisser les plus grands (La Poste, L'Oréal, Orange, PSA, BNP Paribas, Vivendi, Total, Sodexo) qui se dépêchent de distribuer leurs bénéfices aux actionnaires au lieu de créer des emplois.

Le 12 septembre 2017, 19,78 % des agents censés venir au travail étaient en grève. Ils n'ont pas envie de voir disparaître leurs emplois ni le service public. Rejoignez-les le 10 octobre 2017. Les postes des absents sont aussi menacés.

Vivons avec notre temps

Nos camarades de la CGT Finances Publiques de l'Isère viennent de nous faire part du déroulement d'une réunion, pour le moins surréaliste, qui s'est tenue le 13 septembre dernier avec les agents en charge de l'accueil de l'Hôtel des finances Publiques de Grenoble. Ces derniers doivent faire face au non-remplacement de 2 agents au 1^{er} septembre 2017 qui s'ajoute à ceux déjà perdus, ce qui tend davantage encore les contraintes professionnelles et dégrade significativement les conditions de travail.

Le Directeur de la DDFIP38 est une vieille connaissance : le quidam était fondé de pouvoir dans le Rhône il y a quelques années. Et le moins qu'on puisse dire est qu'il ne s'est pas bonifié avec le temps. Lorsque les agents évoquent leur mal-être et l'impossibilité d'effectuer les missions au vu des effectifs déployés, le directeur a posé un ultimatum :

« Je ne viens pas parler de moyens humains mais uniquement des moyens matériels. Si vous me parlez encore des emplois, je pars ! »

Par les temps qui courent où le discours décomplexé devient la règle, on est guère étonné du ton et du contenu : c'est juste affolant. Il est loin le temps du discours sur l'importance de l'accueil, de l'image d'une administration technique et compétente se voulant à l'écoute du contribuable, se montrant humaine et conciliante face aux difficultés de certains... Visiblement, on efface tout, et on va faire avec les recettes du privé :

**« Le manque de personnel ne va pas s'arranger avec les années.
Il faut travailler différemment. Oubliez la notion de service public [...]
Il faut vivre avec son temps. D'autres organismes, Sécu, Pôle Emploi, CAF
ont déjà adapté leurs méthodes de réception. Nous sommes en retard.
Il faut cesser de faire du social avec le contribuable. »**

Vous avez bien lu... Oubliez dorénavant la notion du « service public », c'est un directeur qui vous l'ordonne. Cela dit, il n'y a rien de spontané dans cette affirmation : le grand escogriffe, tout DDFIP qu'il est, n'est qu'un simple exécutant, une vulgaire courroie de transmission des élites supérieures vendues aux « cost-killers » et autres découpeurs de dépenses publiques. On rappellera juste qu'il y a peu, sur nos fiches de notation annuelle, figurait un critère appelé « sens du service public ». Et il valait mieux pour l'agent désirant passer d'un cadre à un autre que sa valeur soit bonne, avec toute la subjectivité de cette notion...

Aujourd'hui, un petit DDFIP taille la notion de service public en brèche. Avant, si le moindre agent s'était permis la pareille, de tels dénigrement auraient été passibles de conseil de discipline pour atteinte à la déontologie. Elle a justement été mise en place pour cela, pour éviter toute expression intempestive.

Donc, résumons la position de la Direction de l'Isère. Le contribuable, on s'en fout. L'agent, on s'en fout aussi, et encore plus, parce qu'il coûte. Il n'y a que la mission qui est importante, et on doit pouvoir y arriver même sans agent. Sauf qu'en retirant la notion de service public de l'équation, il n'y a même plus de mission. Et, par là, ce sont les fonctions même de DDFIP qui s'en trouvent désormais sans aucun fondement. Il peut donc lui aussi s'en aller !

Il y a un moment où il faut dire stop, où c'est trop gros, où ça suffit. Et ce moment est arrivé. Cela fait longtemps déjà que la CGT Finances Publiques le déclare et le démontre. Il n'y a pas que dans les services d'accueil de l'Hôtel des finances Publiques de Grenoble que le vase déborde. Même noyé dans la masse, chacun à son niveau participe à une mission globale et contribue à la vie de la nation. Aujourd'hui, quel que soit le service, en Fiscalité, en Gestion Publique, en Informatique, l'impossibilité de rendre un service simplement convenable nous est insupportable car, autre caractéristique du moment, les futures réformes vont s'appuyer sur cette fameuse incapacité à remplir les missions pour bouleverser de nombreux équilibres.

Les exemples défilent pourtant devant nos yeux : les organismes cités, Pole-Emploi, la CAF, la Sécu (ou ce qu'il en reste) ont montré l'inadaptation des réformes et pas qu'en matière d'accueil. Et c'est normal : ceux qui décident ne sont pas ceux qui « consomment » leurs services. Personne pour examiner les cas ubuesques que seule une administration inhumaine sait créer. Avec un beau message : que ceux qui ne sont « rien » se débrouillent.

Ne croyez surtout pas être à l'abri : il faut vivre avec son temps, et il est celui du flexible, du jetable, de l'instantané, avec ce savant dosage de communication et de menaces. L'ignorer pourrait nous conduire à subir le joug dans des proportions inconnues pour nous. A bon entendeur...

Nul n'est censé ignorer la Loi

La vague de dématérialisation continue vers les agents puisque il est désormais possible de récupérer directement ses fiches de paye sur un serveur national. De prime-abord, qui s'en plaindrait, vu le temps que prenaient les documents papier pour arriver jusqu'à leurs destinations ? En la matière, qui sait que la remise du document en même temps que le versement du salaire est une obligation légale ?

Impossible de croire que la DGFIP ne soit pas au courant. Et, sous ses aspects modernes et innovantes, la nouvelle procédure présentée à grand coup d'affichage et d'envois de mails est toute autant illégale car, comme la Loi le précise, l'employeur est tenu de remettre sa fiche de paie « papier » au salarié, sauf accord écrit de sa part.

On va dire qu'on chipote... Mais c'est oublier encore une fois que nous ne faisons pas les lois. Nous y sommes contraints avec rigueur et la méconnaissance des textes n'est jamais une excuse valable quand l'administration nous met en défaut. En tant que syndicat, le moindre faux pas coûte très cher et on a un peu de mal à comprendre la géométrie variable quand il s'agit de les appliquer.

La DGFIP, elle, s'en affranchit sans sourciller. Et ce n'est pas la première fois qu'elle agit de la sorte en publiant des notes ou au travers de décisions en contradiction avec les décrets ministériels ou la Loi, notamment dans le domaine des concours, et des informations personnelles demandées aux agents. Il faut être puissant pour contester en justice, et surtout patient...

On peut légitimement s'en offusquer, sauf que, désormais, l'illégalité entre dans la Loi : parmi les fameuses ordonnances sur le code du travail, il est prévu qu'un employeur verra les indemnités à verser au salarié licencié plafonnées, même en cas de procédure abusive ou illégale. Si si !

Donc, si on ne respecte pas la Loi, on est protégé. Le monde de demain est formidable !

A noter dans votre agenda :

Heure Mensuelle d'information : venez vous informer et poser vos questions

La CGT Finances Publiques et Solidaires Finances Publiques
vous convient à une Heure mensuelle d'Information
le mardi 3 octobre 2017 de 13 heures à 14 heures
à l'ESI de Lyon, Salle Tony Garnier

A l'appel de toutes les fédérations de syndicats de la Fonction Publiques

Grande journée d'action le mardi 10 octobre 2017

La DGFIP est au coeur des réformes qui cassent notre modèle social : restructurations à foison, perte du sens de nos missions, dégradation des conditions de travail, etc. L'Adaptation des Structures au Réseau (ASR) a rythmé l'été avec son lot de suppressions de services, d'éloignement pour les usagers et de réorganisations pour les collègues.

Suppressions d'emplois, moyens budgétaires et matériels en baisse, mise en place du prélèvement à la source, rémunération au mérite (RIFSEEP), casse de nos règles de gestion : la coupe est pleine ! Il n'y a pas de fatalité, donnons-nous les moyens de nos revendications !

Dans le prolongement des mobilisations de septembre, mardi 10 octobre 2017, toutes et tous en grève et dans les manifestations pour :

- ✓ Défendre le service public et sortir des politiques de restrictions budgétaires ;
- ✓ Combattre les suppressions d'emplois et les restructurations pour accomplir l'ensemble de nos missions dans de bonnes conditions de travail ;
- ✓ Refuser le prélèvement à la source toujours annoncé pour 2019 ;
- ✓ Défendre nos statuts et les améliorer pour permettre à chaque citoyen d'être traité à égalité ;
- ✓ Obtenir l'augmentation du point d'indice, refuser la hausse de la CSG et de tout système de rémunération au mérite (abandon du RIFSEEP) ;
- ✓ Empêcher le rétablissement du jour de carence ;
- ✓ Et parce que nos intérêts sont communs avec le secteur privé, exiger un code du travail du XXI^e Siècle protecteur des salariés, qui rétablisse la hiérarchie des normes et le principe de faveur. Cela passe par l'abandon des ordonnances Macron.